

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, à 19h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023

Présents : 21
Absents : 8
Votants : 26

Présents : MM. Jacques ROCHER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIÈVRE, Chantal THÉRÉNÉ-NAËL, Éric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT, Soazig GUÉRIN, Mallory CANCOUËT.

Absents : MM. Delphine BOULANGER (donne pouvoir à Marie FLAGEUL), Solange THOMAS-RUBEAUX, Christine RICHARD (donne pouvoir à Chantal THÉRÉNÉ-NAËL), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN (donne pouvoir à Pierre CHOUPEAUX), Karine BRANCHE (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Sonia GUIMARD, Héléne MAGRÉ.

Jean-Yves DRÉAN a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Yves DREAN secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2023.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Finances : Avis sur la souscription d'un emprunt sur le budget principal
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
2. Projets structurants : Point sur les marchés de services pour les missions de relevés topographiques et études géotechniques pour les bâtiments Capitainerie et La Fabrique
Rapporteur : Philippe NOGET
3. Bâtiments : Marché Public de travaux portant sur la réhabilitation de la Maison Bleue-
Présentation d'un avenant
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
4. Bâtiments : Marché Public de travaux portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en une bibliothèque et un logement- Présentation d'avenants
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
5. Commande publique : Assainissement : Marché de travaux d'assainissement à La Moraie -
Présentation d'un avenant
Rapporteur : Nicolas PIROT
6. Commande Publique : Sport : Marché de travaux pour le Pumptrack - Présentation d'un
avenant
Rapporteur : Sophie NICOLE
7. Sport : Demande de subvention pour la réalisation de cours de paddle, tennis, basket sur le
site de la Croix des Archers
Rapporteur : Sophie NICOLE
8. Sport : Demande de subvention pour la réalisation d'un terrain synthétique sur le site de la
Croix des Archers
Rapporteur : Sophie NICOLE
9. Bois et Forêts- Avis sur la désignation par l'O.N.F. des coupes de bois pour l'année 2024
Rapporteur : Nicolas PIROT
10. Ressources Humaines- Avis sur le renouvellement de la convention avec le service de
médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan
Rapporteur : Delphine BOULANGER
11. Ressources Humaines- Avis sur l'adhésion à la convention de participation en matière de risque
prévoyance
Rapporteur : Delphine BOULANGER
12. Ressources Humaines- Informations sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Rapporteur : Delphine BOULANGER
13. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions vous sont envoyées en pièces annexes.

1. Finances : Avis sur la souscription d'un emprunt sur le budget principal

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en Février 2023, il avait été évoqué le recours à l'emprunt en vue d'assurer le financement du Plan Pluri-annuel d'Investissements qui était fixé sur les années 2023 et 2024 à un montant de 17 millions d'€.

Il avait été précisé l'hypothèse d'un emprunt à hauteur de 4 millions d'€ remboursable sur 20 années.

Il est rappelé que les attributions des appels d'offres pour les travaux de l'éco-quartier de l'Aff et ceux de la Passe à Poissons s'élèvent respectivement à 3,1 M€ H.T. et 1,2 M€ H.T. soit un total de dépenses pour la réalisation de ces opérations entre 2023 et 2024 de 4,3 M€ H.T.

Pour en assurer le financement, la commune a consulté 6 établissements bancaires suivant les modalités suivantes :

- Taux fixe de préférence, avec proposition de taux variable
- Durée du prêt : 20 années
- Disposer d'un droit de tirage à solliciter en fonction de l'échelonnement des engagements financiers

Les réponses obtenues suite à la consultation sont :

BANQUES	PROPOSITION TAUX FIXE	PROPOSITION TAUX VARIABLE	Commentaires
Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)	4,03 %	4,30 %	
Crédit Agricole	5,17 % sur 2 M€	5,75 %	Proposition d'un prêt de 1 342 275 € pour Budget Eau et Assainissement
Société Générale	4,44 %	4,44 % si Euribor 3M inférieur à 3,39 % 5,51 % si Euribor 3M supérieur à 3,39 %	
Crédit Mutuel	3,82 %	3,97 % + Euribor 3 M de 0,65 %	Par tranche de 200 000 €
La Banque Postale	4,35 %		
Caisse d'Epargne	Aucune réponse	Aucune réponse	

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Projets structurants : Point sur les marchés de services pour les missions de relevés topographiques et études géotechniques pour les bâtiments Capitainerie et La Fabrique

Rapporteur : Philippe NOGET

Lors du conseil municipal en date du 15 Septembre dernier, dans le cadre des marchés publics de services pour les bâtiments communaux de La Fabrique et la Capitainerie, il avait été retenu le choix des entreprises pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS ainsi que pour les relevés topographiques et les études géotechniques.

Or, il s'avère que les cabinets d'études en charge de ces deux projets (Atelier LOYER pour La Fabrique et PNR Architectes pour la Capitainerie) n'avaient pas été consultés préalablement à la commission d'appel d'offres.

Après sollicitation, ces deux cabinets d'études nous ont transmis leurs réponses qui s'avèrent différentes des choix retenus en CAO et donc des décisions du conseil municipal précédent.

La Commission d'appel d'offres réunie le 11 octobre dernier a donc validé les nouveaux choix :

- Au titre du marché public de services portant sur la mission de contrôle technique et de coordination SPS :
 - o Pour la Capitainerie et La Fabrique : il est proposé de retenir, à la place de l'entreprise DEKRA, la société ALPES CONTROLE pour un montant de 9 355 € H.T.
- Au titre du marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques :
 - o Pour la Fabrique : il est proposé de retenir, à la place d'EGUIMOS, la société ECR Environnement pour un montant de 4 150 € H.T. pour la réalisation de relevés topographiques
 - o De maintenir pour La Fabrique et la Capitainerie la décision pour les missions d'études géotechniques attribuées à la société GINGER pour un montant de 7 800 € H.T.

Il est proposé de valider les nouveaux choix présentés lors de cette CAO.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Bâtiments : Marché Public de travaux portant sur la réhabilitation de la Maison Bleue- Présentation d'un avenant

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Dans le cadre du marché public de travaux portant sur les travaux de réhabilitation de la Maison Bleue, le maître d'œuvre, la société La Fabrik d'Architectures, a présenté l'avenant N°1 pour le lot N° 12- Peinture. Cet avenant est d'un montant H.T. de 1 362,01 €.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre et a validé cet avenant.

Il est demandé de valider cet avenant N° 1 pour le Lot N° 12 et d'approuver le nouveau montant du marché qui passe de 424 151,62 € H.T. à 425 513,63 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Bâtiments : Marché Public de travaux portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en une bibliothèque et un logement- Présentation d'avenants

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Dans le cadre du marché public de travaux portant sur les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en une bibliothèque et la création d'un logement à Glénac, le maître d'œuvre, la société La Fabrik d'Architectures, a présenté quatre avenants d'un montant total H.T. de 13 928,25 € réparti entre :

- Lot N° 3 « Gros Œuvre » : Entreprise LE CHENE CONSTRUCTIONS avec la réalisation de travaux de VRD pour 7 272,02 €
- Lot N° 6 « Métallerie-Serrurerie » : Entreprise METALLERIE FRANCOIS avec la pose d'un volet pour 2 250 €
- Lot N° 8 « Menuiseries Intérieures » : Entreprise DANILLO avec la mise en place de boiseries pour 2 267,50 €
- Lot N° 3 « Electricité » : Entreprise GERGAUD avec la valorisation des éclairages du projet pour 2 138,73 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre et a validé ces quatre avenants.

Il est demandé de valider ces avenants et d'approuver le nouveau montant du marché qui passe de 434 918,25 € H.T. à 448 846,50 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Commande publique : Assainissement : Marché de travaux d'assainissement à La Moraie – Présentation d'un avenant

Rapporteur : Nicolas PIROT

Dans le cadre du marché public de travaux portant sur les travaux d'assainissement à La Moraie, le maître d'œuvre, la société SBEA, a présenté l'avenant N°1 pour la réalisation par l'entreprise EUROVIA, attributaire du marché, de travaux dits de purge de voirie. Cet avenant est d'un montant H.T. de 3 630 €.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre et a validé cet avenant.

Il est demandé de valider cet avenant N° 1 et d'approuver le nouveau montant du marché qui passe de 649 912,40 € H.T. à 653 542,40 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Commande Publique : Sport : Marché de travaux pour le Pumptrack- Présentation d'un avenant

Rapporteur : Sophie NICOLE

Il est rappelé que Monsieur LE CANN, de la société BMX EXPERIENCE, a été le maître d'œuvre pour la préparation et le suivi du chantier du pumptrack.

Par délibération en date du 17 Février 2023, il avait été émis un avis favorable pour l'attribution en faveur de ce prestataire du lot N°1 d'un montant de 12 000 € H.T.

Monsieur Le Cann a présenté un avenant N° 1 d'un montant total de 1 191,20 € H.T. réparti de la manière suivante :

- Pour le suivi de l'aménagement : Phase AOR : Assistance aux Opérations de Réception pour 630 €
- Pour sa venue à l'inauguration : 561,20 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre et a validé cet avenant.

Il est demandé de valider cet avenant et d'approuver le nouveau montant du marché qui passe de 120 044,40 € H.T. à 121 235,60 € H.T.

VOTE : 25 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE

7. Sport : Demande de subvention pour la réalisation de cours de padel, tennis, basket sur le site de la Croix des Archers

Rapporteur : Sophie NICOLE

Sur ces dernières années, la commune a procédé à la réalisation de projets sportifs qui permettent pour les jeunes, les scolaires et les familles de bénéficier de nouveaux espaces pour la pratique de différents sports. Ce sont les trois city-parks en 2022 et le pumptrack en 2023.

Il est rappelé que la commune a obtenu en Janvier dernier le Label « Terre de Jeux 2024 » qui, dans le cadre de dépôts de dossiers de demandes de subventions, peuvent faire améliorer le taux de subventionnement pour des aides octroyées par l'Etat.

A ce titre, il est proposé de déposer le dossier de création, sur le site de la Croix des Archers, de cours de padel, tennis et basket.

COMPLEXE SPORTIF DE LA CROIX DES ARCHERS

PREVISION DE REALISATION DE TERRAINS DE :

- En rouge : PADEL
- En bleu : BASKET
- En vert : TENNIS
- En jaune : Hypothèse de séparation pour éviter des intrusions à la piscine intercommunale



Le plan ci-dessus présente la répartition envisagée pour la création de ces trois terrains.

Une première estimation financière avait été réalisée en septembre 2022 pour un montant total de 112 000 € H.T. réparti de la manière suivante :

- Cours de Padel : 62 500 € H.T.
- Cours de tennis : 21 100 € H.T.
- Cours de Basket : 28 400 € H.T.

Ces chiffrages doivent être réactualisés et il est demandé d'émettre un avis sur le dépôt de demandes de subventions auprès du Département du Morbihan, de la Région Bretagne et de l'Etat par l'intermédiaire de l'Agence Nationale du Sport.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Sport : Demande de subvention pour la réalisation d'un terrain synthétique sur le site de la Croix des Archers

Rapporteur : Sophie NICOLE

Comme pour le bordereau précédent, il est proposé de pouvoir, dès à présent, déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport qui, dans le cadre des JO 2024, pourrait étudier le projet de construction, sur le site des Archers, d'un terrain synthétique.

En complément des installations sportives existantes sur le territoire, cette opération viserait à la création d'un plateau multi-sports avec une piste d'athlétisme sur le terrain en terre, non utilisé et dessiné en rouge sur le plan ci-après.



Des établissements scolaires et des associations sportives évoquent régulièrement le manque d'un tel équipement sur notre territoire en citant les communes qui en possèdent : Guer, Redon, Ploërmel et dernièrement Elven.

Les écoles maternelles et primaires, le Collège souhaiteraient pouvoir recourir à ce type de terrain pour y réaliser de multiples sports en extérieur. Le club sportif « Les Coureurs de l’Aff » pourrait envisager d’y réaliser des séances d’entraînements. Enfin, pour l’U.S.G. Section Football, il s’agirait d’intensifier l’attractivité de ce club, notamment au profit du groupement des écoles de football, qui concerne les 6-12 ans et 13-18 ans, soit environ 150 jeunes.

Il est aussi envisageable de pouvoir conventionner avec d’autres associations sportives locales.

Le coût prévisionnel de cette nouvelle structure est évalué à 700 000/800 000 €.

Il est demandé de constituer un dossier de présentation de cet équipement et permettre à la commune de solliciter les partenaires institutionnels pour l’étude du financement.

VOTE : 24 VOIX POUR et DEUX ABSENTIONS

9. Bois et Forêts – Avis sur la désignation par l’O.N.F. des coupes de bois pour l’année 2024

Rapporteur : Nicolas PIROT

Comme les années précédentes, l’Office National des Forêts a informé la commune des propositions d’inscription des coupes de bois prévues au programme de l’année 2024.

Cette opération permet à la commune de bénéficier d’une recette évaluée entre 15 000 à 20 000 € par an.

Pour l’année prochaine, l’O.N. F. prévoit ces coupes de bois sur les parcelles numérotées 11, 12 et 13, situées dans la forêt communale de Saint-Jugon. La superficie totale de ces 3 parcelles est de 13 hectares composés uniquement de pins maritimes pour un volume estimé de 280 m3.

Il est demandé d’émettre votre avis sur cette opération.

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

10. Ressources Humaines – Avis sur le renouvellement de la convention avec le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Depuis de nombreuses années, la commune collabore avec le Centre de Gestion du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive en faveur des agents communaux.

Cette instance propose la reconduction de ladite convention pour une nouvelle période de trois années, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu’au 31/12/2026.

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

11. Ressources Humaines – Avis sur l’adhésion à la convention de participation en matière de risque prévoyance

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Un contrat de prévoyance permet d'assurer le maintien de salaire pour tous les agents en cas de perte de traitement en maladie ordinaire, longue maladie ou longue durée.

L'année dernière, il avait été mandaté le Centre de Gestion du Morbihan pour une consultation visant à souscrire un contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative, dans le but de remplacer l'actuelle mutuelle « Intériale » en cas de nécessité.

Pour 2023, la cotisation Intériale a augmenté de 10%, passant de 1,36 % à 1,49 % et pour 2024, cette cotisation va subir une nouvelle augmentation de 30 %, portant désormais le taux à 1,94 %.

Le contrat collectif du CdG est proposé par Collecteam au taux de 1,55 %.

C'est pourquoi, il est demandé d'émettre votre avis sur l'adhésion, dès ce 1^{er} janvier 2024, à ce contrat collectif proposé par le CDG 56.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Ressources Humaines – Informations sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Il est évoqué ce sujet dans le prolongement des informations transmises lors du précédent conseil municipal. A ce jour, les décrets d'applications ne sont pas publiés.

Fin de la séance à 20h00

Le Maire,
Jacques ROCHER



Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DRÉAN



